Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

Licence AES

Administration économique et sociale - C2 : Exploiter des données à des fins d’analyse

Session 2026 • Code sujet : **26-LIC-AES-EP1** • Durée : **2 heures** • Coefficient : **3 (indicatif)**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Comprendre et contrôler les données (3 questions) **Page 3**

2. Produire des indicateurs descriptifs (3 questions) **Page 5**

3. Interpréter et communiquer les résultats (3 questions) **Page 7**

4. Protéger les données et formuler une recommandation (2 questions) **Page 9**

5. Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 10**

Sujet officiel (PDF) : https://licenceaes.fr/assets/annales/licence-aes/C2 - Exploiter des données à des fins d’analyse/2026/Licence Administration Économique et Sociale - C2 - Exploiter des données à des fins d’analyse - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Comprendre et contrôler les données

Comme chargé d'études pour l'association fictive Passerelle 93, le candidat examine une cohorte anonymisée de douze personnes inscrites entre janvier et mars 2026. Il caractérise les variables, contrôle la qualité du fichier et applique la règle de codage de l'indicateur d'assiduité.

Sélection, qualité et préparation des données

Question 1.1. Pour chacune des variables « séances » et « situation à trois mois », indiquez sa nature et son niveau de mesure, puis justifiez brièvement votre réponse.

Variable	Nature	Niveau de mesure	Justification
Séances	Quantitative discrète	Échelle de rapport	Comptage entier avec zéro significatif
Situation à trois mois	Qualitative	Nominale	Catégories sans ordre

Les séances sont dénombrées en nombres entiers, de 0 à 12. Le zéro signifie l'absence de séance, et les rapports entre nombres de séances sont interprétables. La situation à trois mois classe chaque personne dans une catégorie, sans ordre naturel entre emploi, formation et recherche d'emploi.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Séances : quantitative discrète, échelle de rapport. Situation à trois mois : qualitative nominale, catégories sans ordre.

Question 1.2. Relevez deux contrôles de qualité à effectuer sur le fichier avant le calcul des indicateurs. Pour chacun, précisez le risque associé et une action de correction ou de vérification adaptée. Appuyez-vous sur les données du DT 1.

Contrôle	Risque	Vérification ou action	Constat dans le DT 1
Unicité des identifiants	Compter une personne plusieurs fois	Repérer les doublons et vérifier la source avant correction	P01 à P12 sont distincts
Complétude et validité	Calculs faussés ou classement erroné	Vérifier les valeurs manquantes, les séances entières de 0 à 12 et les modalités autorisées	Aucune valeur manquante signalée; valeurs et modalités conformes

Ces vérifications s'effectuent avant les calculs, même si l'extrait paraît cohérent. Toute anomalie doit être comparée à la source autorisée et documentée; une valeur ne se corrige pas par supposition. Le DT 1 confirme ici la complétude et la conformité des données fournies.

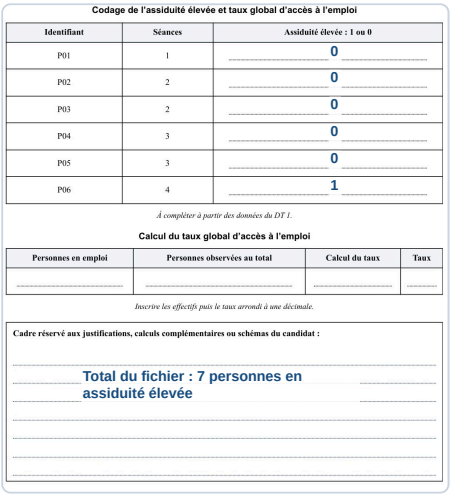
> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les identifiants P01 à P12 sont distincts; aucune donnée manquante ni valeur hors bornes ou modalité n'est signalée.

Question 1.3. **Créez la variable binaire « assiduité élevée », égale à 1 si le nombre de séances est supérieur ou égal à 4, et à 0 sinon. Complétez la colonne correspondante du DR 1 pour P01 à P06, puis indiquez le nombre de personnes classées en assiduité élevée dans l'ensemble du fichier.**

Identifiant	Séances	Assiduité élevée
P01	1	0
P02	2	0
P03	2	0
P04	3	0
P05	3	0
P06	4	1

La règle attribue 1 à partir de quatre séances inclusivement, et 0 en dessous. Pour le DR 1, P06 est donc le seul des six identifiants classé en assiduité élevée. Dans le fichier complet, les personnes P06 à P12 atteignent le seuil, soit 7 personnes.

DR 1 complété : assiduité élevée



Codage de l'assiduité élevée et taux global d'accès à l'emploi

Identifiant	Séances	Assiduité élevée : 1 ou 0
P01	1	0
P02	2	0
P03	2	0
P04	3	0
P05	3	0
P06	4	1

À compléter à partir des données du DT 1.

Calcul du taux global d'accès à l'emploi

Personnes en emploi	Personnes observées au total	Calcul du taux	Taux

Inscrire les effectifs puis le taux arrondi à une décimale.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

Total du fichier : 7 personnes en assiduité élevée

✓ RÉPONSE À RETENIR

DR 1 : P01 à P05 = 0; P06 = 1. Dans le fichier complet, 7 personnes ont une assiduité élevée.

2. Produire des indicateurs descriptifs

À partir des douze observations du DT 1, le candidat calcule la moyenne et la médiane du nombre de séances, puis le taux global d'accès à l'emploi. Il compare les taux de deux groupes définis par le seuil d'assiduité, en présentant les effectifs, les dénominateurs et l'écart en points de pourcentage.

Calculs statistiques et taux

Question 2.1. Calculez le nombre moyen de séances suivies et la médiane du nombre de séances. Présentez les étapes utiles et interprétez chacun des deux résultats en une phrase.

Les douze nombres de séances totalisent $1+2+2+3+3+4+4+4+5+5+6+6=45$. La moyenne est donc $45/12=3{,}75$ séances par personne. Les valeurs ordonnées sont 1, 2, 2, 3, 3, 4, 4, 4, 5, 5, 6, 6. Comme il y a douze valeurs, la médiane est la moyenne des deux valeurs centrales : $(4+4)/2=4$. En moyenne, chaque personne a suivi 3,75 séances ; la moitié en a suivi au plus 4 et l'autre moitié au moins 4.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Moyenne : 3,75 séances. Médiane : 4 séances.

Question 2.2. Calculez la proportion de personnes en emploi trois mois après leur inscription parmi les douze personnes. Complétez le DR 1 avec l'effectif concerné, le dénominateur et le taux obtenu.

Le numérateur est l'effectif des personnes dont la situation à trois mois est « emploi » : 5. Le dénominateur est le nombre total de personnes observées : 12. Le calcul est $5/12\times100=41{,}7\%$, après arrondi à une décimale. Il s'agit de la proportion des douze personnes en emploi au moment de l'observation, trois mois après leur inscription.

Personnes en emploi	Personnes observées au total	Calcul du taux	Taux
5	12	5/12 × 100	41,7 %

DR 1 complété : assiduité et taux global

Codage de l'assiduité élevée et taux global d'accès à l'emploi

Identifiant	Séances	Assiduité élevée : 1 ou 0
P01	1	0
P02	2	0
P03	2	0
P04	3	0
P05	3	0
P06	4	1

À compléter à partir des données du DT 1.

Calcul du taux global d'accès à l'emploi

Personnes en emploi	Personnes observées au total	Calcul du taux	Taux
5	12	5/12	41,7 %

Inscrire les effectifs puis le taux arrondi à une décimale.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Taux global d'accès à l'emploi : 5 personnes sur 12, soit 41,7 %.

Question 2.3. À l'aide de la définition de l'assiduité élevée, calculez le taux d'accès à l'emploi dans chacun des deux groupes : assiduité élevée et assiduité inférieure à quatre séances. Complétez le DR 2 et calculez l'écart entre les deux taux en points de pourcentage.

Le seuil inclusif de 4 séances répartit les personnes en deux groupes : 7 en assiduité élevée, dont 5 en emploi, et 5 ayant suivi moins de 4 séances, dont aucune en emploi. Le dénominateur de chaque taux est l'effectif du groupe concerné. Le taux élevé vaut $5/7 \times 100 = 71{,}4\%$ et l'autre $0/5 \times 100 = 0{,}0\%$. L'écart se calcule par soustraction des taux, en points de pourcentage.

Groupe	Effectif	En emploi	Calcul du taux	Taux d'accès à l'emploi
Assiduité élevée	7	5	5/7 × 100	71,4 %
Assiduité inférieure à 4 séances	5	0	0/5 × 100	0,0 %

Écart : $71{,}4 - 0{,}0 = 71{,}4$ points de pourcentage.

DR 2 complété : comparaison des taux

Comparaison des taux d'accès à l'emploi selon l'assiduité

Groupe	Effectif du groupe	Personnes en emploi	Calcul du taux	Taux d'accès à l'emploi
Assiduité élevée	7	5	5/7 × 100	71,4 %
Assiduité inférieure à 4 séances	5	0	0/5 × 100	0,0 %
Écart entre les taux, en points de pourcentage				71,4 points

Le groupe « assiduité élevée » comprend les personnes ayant suivi au moins quatre séances.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Assiduité élevée : 5/7, soit 71,4 %. Moins de 4 séances : 0/5, soit 0,0 %. Écart : 71,4 points de pourcentage.

3. Interpréter et communiquer les résultats

La direction envisage de communiquer les résultats de l'accompagnement, mais l'étude porte sur un faible effectif et ne comporte pas de groupe de comparaison. Le candidat restitue les constats avec prudence, expose les limites de l'analyse et propose un indicateur complémentaire pour le suivi du dispositif.

Analyse critique et restitution

Question 3.1. Rédigez une synthèse de trois à cinq lignes présentant le taux global d'accès à l'emploi, la différence observée entre les deux groupes et une interprétation descriptive appropriée.

Sur les 12 personnes observées, 5 sont en emploi à trois mois, soit **41,7 %**. Parmi les personnes ayant suivi au moins quatre séances, 5 sur 7 sont en emploi, soit **71,4 %**. Parmi celles ayant suivi moins de quatre séances, 0 sur 5 est en emploi, soit **0,0 %**. L'écart observé est de **71,4 points** en faveur du premier groupe. Ces résultats décrivent uniquement cette petite cohorte et ne prouvent pas l'efficacité de l'accompagnement.

Tableau des taux par groupe complété

Repères de calcul pour la comparaison des groupes

Groupe	Nombre de personnes	Personnes en emploi à trois mois	Taux d'accès à l'emploi
Assiduité élevée : au moins 4 séances	7	5	71,4 %
Assiduité inférieure à 4 séances	5	0	0,0 %

✓ RÉPONSE À RETENIR

Accès global à l'emploi : 41,7 %. Écart descriptif : 71,4 points en faveur du groupe ayant suivi au moins quatre séances.

Question 3.2. Expliquez pourquoi les résultats ne permettent pas d'affirmer que le fait de suivre au moins quatre séances augmente, à lui seul, la probabilité d'accéder à l'emploi. Donnez deux limites précises de l'analyse.

La comparaison montre une association dans cette cohorte, mais ne permet pas d'attribuer l'accès à l'emploi aux séances suivies. Deux limites sont déterminantes :

- L'effectif est très faible : 7 personnes dans un groupe et 5 dans l'autre. Quelques situations individuelles peuvent donc modifier fortement les taux.
- Il n'y a pas de groupe de comparaison équivalent permettant d'isoler l'effet des séances. Des différences initiales, par exemple d'expérience ou de situation professionnelle, peuvent expliquer l'écart observé.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le faible effectif et l'absence de groupe de comparaison équivalent empêchent de conclure à un effet causal des séances.

Question 3.3. Proposez un indicateur complémentaire utile pour le suivi du dispositif et précisez sa définition opérationnelle ainsi que les données supplémentaires nécessaires à son calcul.

Indicateur proposé : le taux de maintien en emploi à six mois.

Définition opérationnelle : nombre de personnes en emploi à six mois parmi celles en emploi à trois mois dont la situation à six mois est connue, divisé par cet effectif de référence, puis multiplié par 100. Cet indicateur renseigne sur la continuité de l'emploi après le premier bilan. Il faut recueillir, pour chaque personne suivie, sa situation professionnelle à six mois et le statut de suivi permettant de distinguer une situation connue d'une donnée manquante.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Taux de maintien en emploi à six mois : personnes en emploi à six mois parmi les personnes en emploi à trois mois suivies à six mois, en pourcentage.

4. Protéger les données et formuler une recommandation

La restitution de données concernant des personnes accompagnées doit protéger leur confidentialité, en particulier lorsque l'effectif est faible. Le candidat propose des précautions de diffusion et formule une recommandation à la direction, en distinguant les résultats observés de ce qui reste à vérifier.

Prudence statistique, confidentialité et décision

Question 4.1. Indiquez deux précautions concrètes à prendre avant de transmettre ou de publier les résultats. Reliez chaque précaution à un risque précis, notamment pour un effectif aussi faible que celui de l'étude.

Avant la transmission, appliquer deux protections adaptées au faible effectif :

- **Ne pas transmettre les lignes individuelles ni les identifiants** ; communiquer des résultats agrégés. Avec seulement 12 personnes, le croisement de détails peut rendre une personne reconnaissable.
- **Masquer les résultats de groupes très petits et limiter l'accès au fichier détaillé** aux personnes habilitées, par un canal sécurisé. Un faible effectif dans une catégorie peut révéler indirectement la situation d'une personne.

Ces précautions réduisent les risques de réidentification et de divulgation d'informations personnelles.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Publier des résultats agrégés, masquer les petits effectifs et réserver le fichier détaillé aux personnes habilitées.

Question 4.2. Formulez une recommandation à la direction en vous appuyant sur les résultats calculés. Distinguez ce qui est observé de ce qui reste à vérifier et proposez une étape de suivi réaliste.

Le taux global observé est de 41,7 %. Il atteint 71,4 % dans le groupe ayant suivi au moins quatre séances, contre 0 % dans l'autre groupe, soit un écart descriptif de 71,4 points. Ces résultats portent sur seulement 12 personnes et ne prouvent pas un effet des séances : d'autres facteurs peuvent expliquer l'écart. Je recommande de poursuivre le dispositif et de suivre une cohorte plus large, en recueillant de façon comparable le nombre de séances, le profil des personnes et leur situation à trois mois. La comparaison devra être réexaminée sans conclure à une causalité.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Poursuivre le suivi sur une cohorte plus large et vérifier les résultats sans conclure à un effet causal des séances.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve de compétence C2 en licence Administration économique et sociale, session 2026, porte le code 26-LIC-AES-EP1. D'une durée de deux heures et assortie d'un coefficient indicatif de 3, elle étudie un accompagnement fictif vers l'emploi à partir de douze observations. Elle évalue le contrôle des données, le calcul d'indicateurs, leur interprétation prudente et la confidentialité.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La variable « séances » est quantitative discrète ; « situation à trois mois » est qualitative nominale.
- La moyenne est la somme des valeurs divisée par leur nombre ; la médiane partage une série ordonnée en deux moitiés.
- Un taux se calcule par l'effectif concerné divisé par l'effectif de référence, puis multiplié par 100.
- L'écart entre deux taux exprimés en pourcentage se présente en points de pourcentage, et non comme un pourcentage de variation.

Points de vigilance & attentes du jury

- Contrôler l'unicité des identifiants, les modalités, les valeurs manquantes et les bornes avant les calculs.
- Appliquer la définition de l'assiduité élevée : au moins quatre séances ; documenter toute correction vérifiée à partir d'une source autorisée.
- Indiquer les effectifs et les dénominateurs avec les taux ; arrondir les pourcentages à une décimale.
- Distinguer les constats descriptifs d'une relation causale et protéger la confidentialité lors de toute restitution.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer et présenter un taux d'accès à l'emploi ?

Comptez les personnes dont la situation observée est « emploi », puis divisez cet effectif par le nombre de personnes observées dans le groupe concerné. Multipliez par 100, arrondissez à une décimale et indiquez également les deux effectifs.

Q : Pourquoi une différence entre les groupes ne prouve-t-elle pas un effet des séances ?

Une comparaison descriptive ne démontre pas une causalité. Ici, l'effectif est faible et aucun groupe de comparaison n'est prévu ; d'autres caractéristiques des personnes peuvent aussi être liées au nombre de séances suivies et à leur situation.

Q : Le sujet fixe-t-il un coefficient national et comment organiser les deux heures ?

Le coefficient 3 est indiqué comme indicatif et les modalités relèvent de l'établissement. Répartissez le temps entre les quatre parties et gardez une marge pour vérifier les calculs, les dénominateurs, les arrondis et les documents réponses.

Q : Qu'attend le jury pour les calculs et la communication des résultats ?

Présentez les étapes utiles, les effectifs et le dénominateur de chaque taux. Arrondissez les pourcentages à une décimale, exprimez les écarts en points et restez descriptif : ne tirez pas de conclusion causale non étayée.

Sujet officiel associé (PDF) : https://licenceaes.fr/assets/annales/licence-aes/C2 - Exploiter des données à des fins d'analyse/2026/Licence Administration Économique et Sociale - C2 - Exploiter des données à des fins d'analyse - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

Ressources Licence Administration Économique et Sociale : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.